

ASSEMBLÉE NATIONALE23 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2092

présenté par

M. Berteloot, M. Grenon, Mme Jaouen, M. Lottiaux, M. Cabrolier, M. Muller, Mme Robert-Dehault, M. Taché de la Pagerie, Mme Grangier, M. Rambaud, M. Jolly, M. Ménagé, Mme Ranc, Mme Cousin, M. Chudeau, Mme Lelouis et M. Villedieu

ARTICLE 4

À la fin de l'alinéa 26, substituer aux mots :

« favorable à la santé »

les mots :

« saine et adaptée à la santé du patient ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Une alimentation favorable à la santé semble être un terme trop vague. Il faut préciser que les rendez-vous de prévention exposent quelle est l'alimentation saine et surtout quelle est la plus adaptée en fonction du patient. En effet, certaines pathologies requièrent une alimentation particulière pour préserver la santé.